



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUILLET 2021

Secrétaire de séance : BALARD Maryvonne

Finances : Transfert des frais d'études au budget Lotissement du Bocage

Le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** de transférer les frais d'études s'élevant à 12 900 € sur le budget annexe Lotissement du Bocage
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Finances : Fixation du montant du loyer de la Boulangerie

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DIT** que la délibération n°34-16/05/2019 en date du 16 mai 2019 est complétée par cette délibération
- **DÉCIDE** que le montant du loyer du commerce sera fixé à 250 € H.T. par mois, soit 300 € T.T.C (avec gratuité pour la première année, soit 12 mois à compter de la date d'ouverture.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier

Finances : Admission des créances irrécouvrables

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **CONSTATE** l'effacement des dettes pour un montant total de 1 333 € 45.
- **DIT** que la dépense correspondante sera constatée sur le budget 2021 au compte 6542 (Créances éteintes)

Finances : Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions à usage d'habitation

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **CONSTATE** l'effacement des dettes pour un montant total de 1 333 € 45.
- **DIT** que la dépense correspondante sera constatée sur le budget 2021 au compte 6542 (Créances éteintes)

Finances : Redevance d'occupation du domaine public par ORANGE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2020 auprès d'ORANGE à 1 191€75.
- **FIXE** la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2021 auprès d'ORANGE à 1 183€10.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette redevance.

Enfance-Jeunesse : Participation aux frais de fonctionnement de l'École Sainte-Marie pour l'année 2020/2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ANNULE** la délibération n°2021.16/02.09 en date du 16 février 2021.
- **DIT** que le montant de la participation est de 5 672 € par trimestre et non pas 5 450 € 33, une régularisation sera faite. À noter que le montant de 4ème trimestre sera calculé en fonction des effectifs à la rentrée de septembre 2021

Administration générale : Choix du logo de la commune

Le Conseil municipal, à 1 voix pour la version A, 6 pour la version B et 7 pour la version C,

- **DÉCIDE** de retenir le logo de la version C pour représenter la Commune de MARCILLÉ-ROBERT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document afférent à ce dossier.

Version de base



Version B



Version C



Intercommunalité : Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes entre Roche aux Fées Communauté et ses communes membres pour le marché de la fourniture d'accès internet et de réseau MPLS

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la participation de la commune de MARCILLÉ-ROBERT au **groupement de commandes** pour le marché de **fourniture d'accès internet et de réseau MPLS**, passé avec Roche aux Fées Communauté et les communes participantes précitées
- **APPROUVE** les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe ; de désigner Roche aux Fées Communauté en tant que coordonnateur dudit groupement et sa Commission d'appel d'offres compétente pour émettre un avis sur l'attribution du marché
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant, y compris les avenants éventuels.

Laurent DIVAY, maire

